

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 29 juillet 2020

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/21

Sur le rapport de Danielle MENET

Etat Spécial de Territoire du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement « Mise en place de circuits touristiques »

Dans le cadre de ses actions de développement touristique, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile met en place des circuits touristiques visant à diversifier l'offre des activités de pleine nature et à valoriser le patrimoine historique et naturel du territoire. L'aménagement de ces circuits nécessite l'implantation d'un balisage et d'une signalétique touristique qui sont des outils indispensables pour matérialiser les itinéraires, valoriser les points d'intérêt touristique, renseigner et orienter les touristes.

L'opération d'investissement n°2018401000, « mise en place de circuits touristiques » d'un montant de 30 000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et enregistrée dans l'autorisation de programme 184035BP du programme 03 Développement économique de la Métropole doit être affectée.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200729-CT4-290720-21- DE Date de télétransmission : 05/08/2020 Date de réception préfecture : 05/08/2020
--

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 30 000 euros T.T.C. à l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018401000, « mise en place de circuits touristiques » pour un montant de 30 000 euros T.T.C inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire, enregistrée dans l'autorisation de programme 184035BP du programme 03 Développement Economique et du sous-programme 35 Tourisme.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, en section investissement en dépenses au chapitre 45, nature 4581184010 selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement établi comme suit :

CP 2020 : 30 000 euros T.T.C

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-21-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020